

JOURNAL SUISSE D'EGYPTE ET DU PROCHE-ORIENT

Organe Officiel des Sociétés Suisses

et de la Société Suisse-Egypte

UN POUR TOUS TOUS POUR UN

Alexandrie: 20, Rue Salah El Dine - Téléphone 29735 Adresse Télégraphique «HELVE» Alexandrie

Abonnements: Egypte P.T. 125 - Etranger P.T. 150

International Watch Co. QUALITE ET TRADITION chez HOROVITZ & Cie JOAILLIERS Membres de Marque 29, Rue Chérif Pacha ALEXANDRIE

LE PROBLEME ATOMIQUE

L'âge d'or atomique n'est pas pour demain; c'est ce qui ressort d'une enquête menée aux Etats-Unis par un comité de 127 experts qui ont mené une cinquantaine d'enquêtes très poussées et qui ont duré un peu plus d'un an, nous révèle le «New-York Times».

Ces messieurs soulignent le rôle toujours plus important que joueront les diverses applications pacifiques de l'énergie atomique, mais ils estiment que dans 25 ans l'utilisation des réactions nucléaires ne l'emporteront pas en importance sur les autres sources d'énergie, et le résumé publié de cette étude apporte de nouvelles indications à ce sujet.

En Europe qu'en est-il ?

En Angleterre, la première centrale atomique vient d'être mise en marche. Pourtant il faudra attendre aux environs de 1980 pour que ces nouvelles centrales fournissent plus d'électricité que celles existant actuellement; dès 1965, c'est-à-dire dans 10 ans l'électricité atomique pourra être produite à un prix pouvant concurrencer le prix du courant électrique produit par les centrales hydrauliques, et malgré cela l'électricité atomique ne pourra suffire qu'au quart des besoins du monde.

Dans le monde

Le domaine qui subira certainement les plus spectaculaires transformations sera celui des Transports. En effet le rapport prévoit que dans 10 ans, la flotte américaine sera bonne à être envoyée à la ferraille. La construction de nouveaux navires tant de guerre que de commerce doit être entreprise sans délais, et sur des formules toutes nouvelles, le moteur atomique bouleversant toute les anciennes conceptions des experts en construction navale. En revanche, les experts malgré la construction par les Russes d'une voiture atomique pensent que ce mode de locomotion n'est pas pour un avenir immédiat. Il en est de même pour la locomotive atomique, mais si le rail et la route sont délaissés, il n'en est pas de même pour les Transports par Air. Car dans ce domaine la construction d'avions long-courriers à moteur atomique sera rentable commercialement.

Dans l'agriculture

En agriculture, l'emploi des radiations et isotopes radioactifs pourrait permettre d'écarter la menace de famine qui pèse sur les pays sous-développés, puisque d'une part les radiations permettent d'améliorer le rendement des cultures, d'autre part l'emploi de traceurs radioactifs permet d'étudier l'utilisation optimale des engrais par les plantes; mais le rapport des experts n'encourage pas ces méthodes, craignant de provoquer encore des complications plus grandes dans le domaine des surplus de produits agricoles des U.S.A. Il est donc peu probable que des recherches de cet ordre soient poussées ou jouissent de crédits abondants. Le

Après la plainte de M. Duttweiler contre M. Petitpierre

M. Gottlieb Duttweiler, conseiller national, a adressé la lettre suivante à l'Assemblée fédérale: «A l'Assemblée fédérale de la Confédération suisse, à Berne, MM. les présidents, MM. les conseillers aux Etats, MM. les conseillers nationaux, Je me vois dans l'obligation de porter plainte contre M. Max Petitpierre, conseiller fédéral, chef du Département politique fédéral, à Berne, en me fondant sur la loi fédérale relative à la responsabilité des Chambres fédérales et des fonctionnaires.

1956, lors de la discussion du rapport de gestion du Conseil fédéral, M. Max Petitpierre, conseiller fédéral, répondant à mes déclarations de la veille sur la question des réparations des dommages subis par les Suisses de l'étranger du fait de la guerre, m'a accusé d'avoir menti et m'a reproché mon comportement. Il n'est pas besoin d'insister davantage sur le fait que ses reproches sont calomnieux au sens de l'article 174 du Code pénal suisse. M. Petitpierre s'est rendu coupable d'atteinte à l'honneur dans l'exercice de ses fonctions de chef du Département politique fédéral, au cours d'une discussion plénière du Parlement. Aussi doit-il en répondre conformément à la loi sur la responsabilité mentionnée plus haut. Par conséquent, je vous demande d'engager la procédure prévue à l'article 18 du Code pénal suisse.

» Veuillez croire à l'assurance de ma haute considération. » Signé: Gottlieb Duttweiler.

Le bureau du Conseil National a siégé et s'est occupé de la suite à donner à la plainte de M. Gottlieb Duttweiler contre M. Max Petitpierre, chef du Département politique fédéral. Le Bureau a décidé de constituer une commission de 15 membres, dont les membres du Bureau feront partie d'office; cette commission fera rapport au Conseil encore dans le courant de la présente session.

CHRONIQUE PARLEMENTAIRE

CONSEIL DES ETATS

Gestion du Conseil fédéral

Le Conseil des Etats poursuit l'examen de la gestion. Au chapitre du Département de l'Intérieur, M. Moulin (cons. Valais) présente des mesures efficaces pour la protection de la famille. Au Département de l'Economie publique, M. Lampert (cons. Valais) attire l'attention sur la situation difficile des paysans de la montagne qui ne peuvent vendre ni lait, ni produits laitiers et qui ne profitent donc pas de la hausse du prix du lait. M. Hostenstein, Conseiller fédéral, promet d'étudier ce problème.

Le chef du Département de l'Economie publique relève ensuite que le mouvement des prix et des salaires a pris ces derniers temps un cours inquiétant. Les tendances inflationnistes sont incontestables. La Confédération ne peut pas faire grand-chose. Ce qui importe, c'est que les ouvriers et les patrons fassent preuve de compréhension. Producteurs et consommateurs doivent se souvenir qu'ils sont à bord du même bateau. Dans le cadre de ses modestes possibilités, la Confédération a bloqué 800 millions.

Une élévation du taux d'escompte n'entre pas en ligne de compte, pas plus qu'une réduction générale des droits de douane et des facilités complémentaires notables en faveur des importations. Soucieux de parler à de nouvelles menaces, le Conseil fédéral a convoqué pour la première semaine de juillet à Berne les principales organisations de l'économie nationale. La banque nationale sera aussi représentée à cette conférence.

Dégâts du gel

M. Torche (cons. Fribourg) rapporte ensuite sur le projet du Conseil fédéral instituant des mesures extraordinaires pour atténuer les conséquences du gel dans l'agriculture. M. Moulin (cons. Valais) aurait désiré que l'aide soit prévue pour tous les dommages causés par le gel, cela dans l'intérêt des petits paysans et des paysans de la montagne. Une proposition de la commission demandant que la ristourne de la Confédération aux cantons soit dans tous les cas de 50% alors que le Conseil fédéral n'envisageait pas d'ailleurs aussi loin, est adoptée par 29 voix.

CONSEIL NATIONAL

Compte d'Etat 1955

MM. Cottier (cons. Genève) et Siegrist (soc. Argovie) présentent le rapport introduit sur le Compte d'Etat 1955, lequel, on le sait, accuse un excédent de recettes de 215 millions de francs et recommande d'entrer en matière. M. Dellberg (soc. Valais) critique la disproportion existant entre dépenses civiles et dépenses militaires et propose de ne pas approuver le Compte d'Etat. M. Streuli, Conseiller fédéral, analyse les différents postes du Compte d'Etat, dont le résultat favorable est dû non pas à la compression des dépenses, mais à la haute conjoncture. En réponse à des observations de M. Munz (ind. Zurich), le Chef du Département des Finances et des Douanes précise que ce n'est pas le rôle de la Confédération d'exporter ses propres capitaux. En principe, cette activité doit être réservée aux banques. S'agissant des dépenses militaires, M. Streuli déclare que la défense nationale est la tâche principale de la Confédération et qu'en principe il faut lui consacrer tous les fonds nécessaires.

L'entrée en matière est approuvée et le débat sur cet objet est momentanément interrompu.

Crédits supplémentaires

M. Cottier (cons. Genève), président de la Commission des finances, recommande le vote d'une première série de crédits supplémentaires pour l'année 1956 pour un montant total de 17.687.000 francs dont 2900000 francs pour les P.T.T.

M. Pini (rad. Tessin) dénonce la pratique suivie par l'administration militaire qui a fait construire à Tesserete une caserne par un entrepreneur privé et qui, aujourd'hui, demande un crédit supplémentaire de 250.000 francs pour la meubler. Il y a là, dit l'orateur tessinois, un dépassement inadmissible de compétence, surtout que la commune de Tesserete a été mise devant le fait accompli par l'administration militaire. M. Streuli, Conseiller fédéral, donne l'assurance que cette pratique, déjà interdite aux P.T.T., ne sera pas poursuivie. A Tesserete, il s'agit d'un cas particulier et la solution adoptée était le meilleur marché.

L'ensemble du projet est ensuite adopté par 141 voix sans opposition.

Frein aux dépenses

Saisi une fois de plus du projet concernant le vote des dépenses par l'Assemblée fédérale, le Conseil National décide par 38 voix contre 55 de maintenir sa décision antérieure, soit fixer les limites du référendum financier facultatif à 20 millions pour les dépenses uniques et à 3 millions pour les dépenses périodiques. Le projet retourne aux Etats.

Pétitions

Diverses pétitions sont liquidées conformément aux recommandations de la Commission.

Compte d'Etat

La chambre passe à la discussion des différents chapitres du Compte d'Etat, qui font l'objet de nombreux rapports des divers membres de la commission des finances.

Aide aux pays sous-développés

Le conseil national entend une interpellation de M. Reverdin (lib. Genève) sur l'aide aux pays sous-développés. Il demande au Conseil fédéral quelles sont ses intentions à cet égard.

M. Petitpierre, Chef du Département politique, répond en substance qu'il ne fait pas de doute qu'il existe aujourd'hui une responsabilité générale et particulière de tous les pays à l'égard de ce problème qui est en train de devenir un des problèmes essentiels de la politique internationale. La Suisse, pas plus que les autres pays, ne peut s'en désintéresser. Le colonialisme, ajoute l'orateur, est dans son ensemble et sous sa forme traditionnelle, dépassé. Il n'a pas réussi à résoudre certains problèmes essentiels qui se posent aujourd'hui aux pays qui étaient des colonies et sont devenus indépendants. Mais d'aujourd'hui recouvrer leur indépendance politique et leur liberté économique n'a pas résolu pour autant tous les problèmes qui se posent aux gouvernements de ces pays politiquement neufs. Ceux-ci ont besoin d'une aide extérieure. Il importe donc de

La Conférence Internationale du Travail

Déclarations du délégué employeur suisse

Un membre de la délégation suisse à la Conférence Internationale du Travail, M. Charles Kuntschen, délégué employeur, a pris la parole, en assemblée plénière, dans la discussion du rapport du directeur général du BIT. Il a souligné combien est justifiée la remarque contenue dans ce rapport, selon laquelle dans la grande majorité des pays hautement industrialisés la négociation collective est devenue le moyen le plus courant d'améliorer les conditions de travail.

Au nombre des avantages que présente un tel système, l'orateur relève l'adoption de dispositions nuancées correspondant aux besoins et aux possibilités de chaque branche et de chaque région. Ce système donne aux intéressés la possibilité de choisir librement la solution qui leur convient en éliminant toute intervention politique ou étatique.

L'orateur constate qu'en Suisse la préférence va toujours davantage à ce système et il exprime le vœu qu'il en ira de même à l'avenir avec l'appui non seulement des associations patronales, mais aussi des syndicats ouvriers. Le système de la négociation collective donne aux problèmes sociaux une solution plus discrète et moins spectaculaire que la réglementation légale. Il en est ainsi en Suisse où la plus grande partie des prestations sociales en faveur des travailleurs est fixée par voie de libre entente et non pas par la loi. Ces prestations sont alors fort incomplètes comprises dans les statistiques et si la Suisse de ce fait ne figure qu'à un rang relativement peu favorable dans certaines études et statistiques du BIT, sa situation effective n'en est pas moins nettement plus avantageuse. Et M. Kuntschen de constater qu'un progrès social effectif a plus d'importance qu'une place d'honneur dans un palmarès international, dont il faut apprécier avec réserve la valeur comparative. Le BIT reconnaît lui-même la fragilité de certaines comparaisons internationales concernant les prestations sociales ou autres conditions de travail.

Le problème de Chypre

Dans son intervention à la Conférence Internationale du Travail, le Ministre du travail de Grèce se soit servi de la tribune de la Conférence pour parler du problème de la Grande-Bretagne et de Chypre ajoutant que ce que le gouvernement de S.M. et la Grèce ont à se dire peut être d'une manière plus profitable en privé plutôt que devant la Conférence Internationale du Travail.

Le Ministre du travail britannique a répudié les insinuations de M. Bournias à l'égard de la Grande-Bretagne ainsi que sa description de ce qui se passe à Chypre. Il a tenu en outre à dire qu'aucun problème ne retient davantage l'attention du Gouvernement britannique, problème pour lequel celui-ci s'efforce continuellement de trouver une solution en conformité avec ses obligations à l'égard des alliés de la Grande-Bretagne, des désirs de tous les peuples de Chypre et les opinions des pays voisins de la Grèce et de la Turquie avec lesquels, comme l'a relevé M. Bournias, le Royaume-Uni est lié par des alliances et des amitiés traditionnelles.

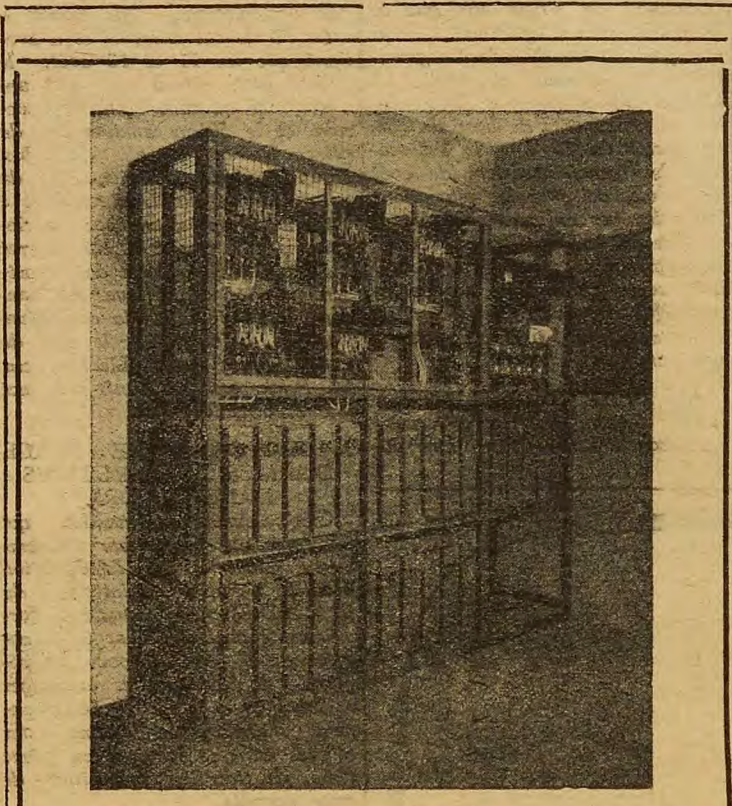
Un délégué gouvernemental grec est alors intervenu à la tribune pour dire qu'il comprend qu'il soit fort désagréable au Ministre du travail du Royaume-Uni d'entendre parler de la question de Chypre ici.

Le délégué grec allait exposer les raisons pour lesquelles il avait été fait état de la situation existant à Chypre, quand le président de la Conférence, M. Nasr, se vit obligé de lui retirer la parole. Sur quoi le délégué gouvernemental grec quitta la salle.

Un hommage à la presse suisse

M. Bournias, Ministre du travail de Grèce, a fait la déclaration suivante: «A l'occasion de ma participation, comme ministre grec, à la Conférence Internationale du Travail, je désire exprimer à la presse suisse mes remerciements les plus chaleureux pour le vif intérêt qu'elle a montré au sujet du droit d'autodisposition réclamé par le peuple chypriote. Cette question, qui concerne les aspirations les plus sacrées de la population de l'île de Chypre, touche profondément toute la population grecque.

L'objectivité avec laquelle ce sujet a été traité par la presse suisse est conforme à la tradition démocratique de ce noble pays et à son profond attachement aux principes de la liberté et de la justice».



Condensateurs électriques:

- Installations automatiques pour l'amélioration du cos phi
pour lampes fluorescentes
pour appareils électriques
pour émetteurs

Condensateurs Fribourg S.A.

Représentation pour l'Egypte:

THE MIDDLE EAST TECHNICAL OFFICE

15 rue Toussoun ALEXANDRIE

NOURRISSANT et DELICIEUX L'ICE CREAM GROPPi Il est Pasteurisé R.C. 76686



AU PALAIS FEDERAL

LE CONSEIL FEDERAL ET LES FONCTIONNAIRES RETRAITES

L'Administration fédérale des Finances communique:

Les fonctionnaires et employés de la Confédération et des Chemins de Fer Fédéraux nés avant le 1er juillet 1883 n'avaient en règle générale pas droit, jusqu'à fin 1955 aux rentes de l'assurance-ancienneté et survivants. Il en était tenu compte lors de la fixation des indemnités de rachat...

Nombres sont ceux qui, touchés par cette mesure, ne l'ont pas comprise et il en est résulté des articles dans la presse, des réclamations de la part des organisations du personnel et des interventions parlementaires...

LA CROIX-ROUGE EN EXTRÊME-ORIENT

Un communiqué du CICR annonce que M. William H. Michel, délégué spécial du Comité International de la Croix-Rouge, vient de rentrer d'un voyage de plusieurs mois en Extrême-Orient...

Dans les divers pays, M. Michel a pris contact avec les dirigeants des Sociétés de Croix-Rouge et avec les plus hautes autorités gouvernementales...

DANS NOS CANTONS

BALE

POUR L'AUGMENTATION DES TRAITEMENTS DU PERSONNEL DE L'ETAT DE BALE-VILLE

Le Conseil d'Etat de Bâle-Ville propose au Grand conseil de reviser la loi sur les traitements du personnel de l'Etat afin que ce personnel puisse également avoir une part convenable de l'augmentation du revenu national...

AU THEATRE DE BALE

Le théâtre de Bâle a terminé sa saison 1955/56. Il a donné d'...

NOS NOUVELLES DE LA SUISSE

(Serv. part. Agence Télégraphique Suisse. - N.S.H. - S.P.L. - S.S.O. - O.C.S.T. - O.S.E.C. - Sem. Suisse).

NEUCHÂTEL

PRECISIONS A PROPOS D'UNE PLAINTE
Le 16 juin, un correspondant neuchâtelois communique à l'A.T.S. qu'une plainte pénale pour calomnie avait été déposée contre un député socialiste au Grand conseil neuchâtelois par des membres de l'autorité communale de Chevard-Saint-Martin...

BERNE

CONSEIL D'ETAT BERNOIS
Le Conseil d'Etat du canton de Berne a approuvé la résolution suivante au sujet de l'emplacement de la nouvelle gare de Berne.

Le Conseil d'Etat a examiné depuis des années et avec un soin particulier le problème de la nouvelle gare, en commun avec le Conseil exécutif de la ville de Berne, et les C.F.F. Il s'est prononcé à l'unanimité en faveur de son maintien en l'emplacement actuel qui répond à toutes les exigences d'installations suffisantes.

GENEVE

AU GRAND CONSEIL
Le Grand Conseil de Genève, a renvoyé à une commission l'examen du projet de loi prévoyant le développement, l'agrandissement et l'aménagement des colonies de vacances.

Le Grand Conseil a autorisé le conseil d'Etat à participer pour une somme de 30.000 francs au capital de garantie de la Semaine de la Rose et du Festival Mozart et pour une somme égale au capital de garantie des Fêtes de Genève 1956.

SUISSE-LIECHTENSTEIN

A Berne vient d'être fondée la société Suisse-Liechtenstein, oeuvre d'un comité d'initiative composé de représentants des deux pays. Orant l'assemblée de fondation, le porte-parole du comité d'initiative, M. Edmond Richner, rédacteur à la Nouvelle Gazette de Zurich, a salué, outre les membres fondateurs, notamment le président de la confédération, et Mme Feldmann, le prince François-Joseph II, accompagné de son chef de gouvernement M. Frick, le chargé d'affaires du Liechtenstein à Berne, le prince Henri de Liechtenstein, ainsi que, de côté suisse, le ministre Zehnder et plusieurs fonctionnaires supérieurs du département politique.

Après avoir repoussé à l'appel nominal par 50 non contre 29 oui le rapport de la minorité, le Grand Conseil a voté le rapport de la majorité de la commission déclarant irrecevable l'initiative sur les intempéries.

Le Grand Conseil avait en outre porté à son ordre du jour la modification de la constitution concernant le droit de grâce et la modification du règlement du Grand Conseil relatif au même objet. Jusqu'ici le droit de grâce appartenait au Grand Conseil et plus particulièrement à une commission de onze députés.

Après avoir repoussé à l'appel nominal par 50 non contre 29 oui le rapport de la minorité, le Grand Conseil a voté le rapport de la majorité de la commission déclarant irrecevable l'initiative sur les intempéries.

GRISONS

PRISE DE CONTACT GRISONNE AVEC LE VORORT
Il ressort d'une communication du petit Conseil grison que la prise de contact du gouvernement avec le Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, en rapport avec la votation du 13 mai sur l'aide aux usines d'Emis, a donné les résultats suivants:

La commission comprend en particulier les préfets des 7 districts jurassiens, les parlementaires jurassiens aux Chambres fédérales, des représentants de chacun des principaux partis au Grand Conseil bernois, les représentants des grandes associations (Pro-Jura, «A.D.I.J.» et Société jurassienne d'émulation) et diverses notabilités du monde économique et agricole.

A PROPOS D'UNE PLACE D'ARMES POUR BLINDES DANS LE JURA

Conformément au mandat qui lui avait été confié par l'Assemblée générale de l'Association pour la défense des intérêts du Ju «A.D.I.J.», le Comité a formé une commission chargée d'analyser quels seraient, pour les régions considérées, les avantages et les inconvénients de l'établissement d'une place d'armes pour blindés dans le Jura, et en même temps de tirer les conclusions de cette enquête.

La commission comprend en particulier les préfets des 7 districts jurassiens, les parlementaires jurassiens aux Chambres fédérales, des représentants de chacun des principaux partis au Grand Conseil bernois, les représentants des grandes associations (Pro-Jura, «A.D.I.J.» et Société jurassienne d'émulation) et diverses notabilités du monde économique et agricole.

LES COMPTES DE LA COMMUNE DE BERNE

Les comptes de l'administration de la ville de Berne pour 1955 se soldent par un bénéfice de 615.447 francs (1954: déficit de 1.8 million), les dépenses se montant à 80.43 millions de francs (75.7 millions).

DES FOUILLES AU CHATEAU D'OBERSHOFEN

D'importantes fouilles ont été faites au Château d'Oberhofen, près de Thoune. Dans la chapelle de Scharnachthal, du château, des peintures murales datant de la fin du 15ème siècle ont été découvertes.

NEUCHÂTEL

PRECISIONS A PROPOS D'UNE PLAINTE
Le 16 juin, un correspondant neuchâtelois communique à l'A.T.S. qu'une plainte pénale pour calomnie avait été déposée contre un député socialiste au Grand conseil neuchâtelois par des membres de l'autorité communale de Chevard-Saint-Martin...

BERNE

CONSEIL D'ETAT BERNOIS
Le Conseil d'Etat du canton de Berne a approuvé la résolution suivante au sujet de l'emplacement de la nouvelle gare de Berne.

Le Conseil d'Etat a examiné depuis des années et avec un soin particulier le problème de la nouvelle gare, en commun avec le Conseil exécutif de la ville de Berne, et les C.F.F. Il s'est prononcé à l'unanimité en faveur de son maintien en l'emplacement actuel qui répond à toutes les exigences d'installations suffisantes.

GENEVE

AU GRAND CONSEIL
Le Grand Conseil de Genève, a renvoyé à une commission l'examen du projet de loi prévoyant le développement, l'agrandissement et l'aménagement des colonies de vacances.

Le Grand Conseil a autorisé le conseil d'Etat à participer pour une somme de 30.000 francs au capital de garantie de la Semaine de la Rose et du Festival Mozart et pour une somme égale au capital de garantie des Fêtes de Genève 1956.

SUISSE-LIECHTENSTEIN

A Berne vient d'être fondée la société Suisse-Liechtenstein, oeuvre d'un comité d'initiative composé de représentants des deux pays. Orant l'assemblée de fondation, le porte-parole du comité d'initiative, M. Edmond Richner, rédacteur à la Nouvelle Gazette de Zurich, a salué, outre les membres fondateurs, notamment le président de la confédération, et Mme Feldmann, le prince François-Joseph II, accompagné de son chef de gouvernement M. Frick, le chargé d'affaires du Liechtenstein à Berne, le prince Henri de Liechtenstein, ainsi que, de côté suisse, le ministre Zehnder et plusieurs fonctionnaires supérieurs du département politique.

Après avoir repoussé à l'appel nominal par 50 non contre 29 oui le rapport de la minorité, le Grand Conseil a voté le rapport de la majorité de la commission déclarant irrecevable l'initiative sur les intempéries.

Le Grand Conseil avait en outre porté à son ordre du jour la modification de la constitution concernant le droit de grâce et la modification du règlement du Grand Conseil relatif au même objet. Jusqu'ici le droit de grâce appartenait au Grand Conseil et plus particulièrement à une commission de onze députés.

Après avoir repoussé à l'appel nominal par 50 non contre 29 oui le rapport de la minorité, le Grand Conseil a voté le rapport de la majorité de la commission déclarant irrecevable l'initiative sur les intempéries.

GRISONS

PRISE DE CONTACT GRISONNE AVEC LE VORORT
Il ressort d'une communication du petit Conseil grison que la prise de contact du gouvernement avec le Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, en rapport avec la votation du 13 mai sur l'aide aux usines d'Emis, a donné les résultats suivants:

La commission comprend en particulier les préfets des 7 districts jurassiens, les parlementaires jurassiens aux Chambres fédérales, des représentants de chacun des principaux partis au Grand Conseil bernois, les représentants des grandes associations (Pro-Jura, «A.D.I.J.» et Société jurassienne d'émulation) et diverses notabilités du monde économique et agricole.

A PROPOS D'UNE PLACE D'ARMES POUR BLINDES DANS LE JURA

Conformément au mandat qui lui avait été confié par l'Assemblée générale de l'Association pour la défense des intérêts du Ju «A.D.I.J.», le Comité a formé une commission chargée d'analyser quels seraient, pour les régions considérées, les avantages et les inconvénients de l'établissement d'une place d'armes pour blindés dans le Jura, et en même temps de tirer les conclusions de cette enquête.

La commission comprend en particulier les préfets des 7 districts jurassiens, les parlementaires jurassiens aux Chambres fédérales, des représentants de chacun des principaux partis au Grand Conseil bernois, les représentants des grandes associations (Pro-Jura, «A.D.I.J.» et Société jurassienne d'émulation) et diverses notabilités du monde économique et agricole.

LES COMPTES DE LA COMMUNE DE BERNE

Les comptes de l'administration de la ville de Berne pour 1955 se soldent par un bénéfice de 615.447 francs (1954: déficit de 1.8 million), les dépenses se montant à 80.43 millions de francs (75.7 millions).

DES FOUILLES AU CHATEAU D'OBERSHOFEN

D'importantes fouilles ont été faites au Château d'Oberhofen, près de Thoune. Dans la chapelle de Scharnachthal, du château, des peintures murales datant de la fin du 15ème siècle ont été découvertes.

NEUCHÂTEL

PRECISIONS A PROPOS D'UNE PLAINTE
Le 16 juin, un correspondant neuchâtelois communique à l'A.T.S. qu'une plainte pénale pour calomnie avait été déposée contre un député socialiste au Grand conseil neuchâtelois par des membres de l'autorité communale de Chevard-Saint-Martin...

BERNE

CONSEIL D'ETAT BERNOIS
Le Conseil d'Etat du canton de Berne a approuvé la résolution suivante au sujet de l'emplacement de la nouvelle gare de Berne.

Le Conseil d'Etat a examiné depuis des années et avec un soin particulier le problème de la nouvelle gare, en commun avec le Conseil exécutif de la ville de Berne, et les C.F.F. Il s'est prononcé à l'unanimité en faveur de son maintien en l'emplacement actuel qui répond à toutes les exigences d'installations suffisantes.

GENEVE

AU GRAND CONSEIL
Le Grand Conseil de Genève, a renvoyé à une commission l'examen du projet de loi prévoyant le développement, l'agrandissement et l'aménagement des colonies de vacances.

Le Grand Conseil a autorisé le conseil d'Etat à participer pour une somme de 30.000 francs au capital de garantie de la Semaine de la Rose et du Festival Mozart et pour une somme égale au capital de garantie des Fêtes de Genève 1956.

SUISSE-LIECHTENSTEIN

A Berne vient d'être fondée la société Suisse-Liechtenstein, oeuvre d'un comité d'initiative composé de représentants des deux pays. Orant l'assemblée de fondation, le porte-parole du comité d'initiative, M. Edmond Richner, rédacteur à la Nouvelle Gazette de Zurich, a salué, outre les membres fondateurs, notamment le président de la confédération, et Mme Feldmann, le prince François-Joseph II, accompagné de son chef de gouvernement M. Frick, le chargé d'affaires du Liechtenstein à Berne, le prince Henri de Liechtenstein, ainsi que, de côté suisse, le ministre Zehnder et plusieurs fonctionnaires supérieurs du département politique.

Après avoir repoussé à l'appel nominal par 50 non contre 29 oui le rapport de la minorité, le Grand Conseil a voté le rapport de la majorité de la commission déclarant irrecevable l'initiative sur les intempéries.

Le Grand Conseil avait en outre porté à son ordre du jour la modification de la constitution concernant le droit de grâce et la modification du règlement du Grand Conseil relatif au même objet. Jusqu'ici le droit de grâce appartenait au Grand Conseil et plus particulièrement à une commission de onze députés.

Après avoir repoussé à l'appel nominal par 50 non contre 29 oui le rapport de la minorité, le Grand Conseil a voté le rapport de la majorité de la commission déclarant irrecevable l'initiative sur les intempéries.

GRISONS

PRISE DE CONTACT GRISONNE AVEC LE VORORT
Il ressort d'une communication du petit Conseil grison que la prise de contact du gouvernement avec le Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, en rapport avec la votation du 13 mai sur l'aide aux usines d'Emis, a donné les résultats suivants:

La commission comprend en particulier les préfets des 7 districts jurassiens, les parlementaires jurassiens aux Chambres fédérales, des représentants de chacun des principaux partis au Grand Conseil bernois, les représentants des grandes associations (Pro-Jura, «A.D.I.J.» et Société jurassienne d'émulation) et diverses notabilités du monde économique et agricole.

A PROPOS D'UNE PLACE D'ARMES POUR BLINDES DANS LE JURA

Conformément au mandat qui lui avait été confié par l'Assemblée générale de l'Association pour la défense des intérêts du Ju «A.D.I.J.», le Comité a formé une commission chargée d'analyser quels seraient, pour les régions considérées, les avantages et les inconvénients de l'établissement d'une place d'armes pour blindés dans le Jura, et en même temps de tirer les conclusions de cette enquête.

La commission comprend en particulier les préfets des 7 districts jurassiens, les parlementaires jurassiens aux Chambres fédérales, des représentants de chacun des principaux partis au Grand Conseil bernois, les représentants des grandes associations (Pro-Jura, «A.D.I.J.» et Société jurassienne d'émulation) et diverses notabilités du monde économique et agricole.

LES COMPTES DE LA COMMUNE DE BERNE

Les comptes de l'administration de la ville de Berne pour 1955 se soldent par un bénéfice de 615.447 francs (1954: déficit de 1.8 million), les dépenses se montant à 80.43 millions de francs (75.7 millions).

DES FOUILLES AU CHATEAU D'OBERSHOFEN

D'importantes fouilles ont été faites au Château d'Oberhofen, près de Thoune. Dans la chapelle de Scharnachthal, du château, des peintures murales datant de la fin du 15ème siècle ont été découvertes.

NEUCHÂTEL

PRECISIONS A PROPOS D'UNE PLAINTE
Le 16 juin, un correspondant neuchâtelois communique à l'A.T.S. qu'une plainte pénale pour calomnie avait été déposée contre un député socialiste au Grand conseil neuchâtelois par des membres de l'autorité communale de Chevard-Saint-Martin...

BERNE

CONSEIL D'ETAT BERNOIS
Le Conseil d'Etat du canton de Berne a approuvé la résolution suivante au sujet de l'emplacement de la nouvelle gare de Berne.

Le Conseil d'Etat a examiné depuis des années et avec un soin particulier le problème de la nouvelle gare, en commun avec le Conseil exécutif de la ville de Berne, et les C.F.F. Il s'est prononcé à l'unanimité en faveur de son maintien en l'emplacement actuel qui répond à toutes les exigences d'installations suffisantes.

GENEVE

AU GRAND CONSEIL
Le Grand Conseil de Genève, a renvoyé à une commission l'examen du projet de loi prévoyant le développement, l'agrandissement et l'aménagement des colonies de vacances.

Le Grand Conseil a autorisé le conseil d'Etat à participer pour une somme de 30.000 francs au capital de garantie de la Semaine de la Rose et du Festival Mozart et pour une somme égale au capital de garantie des Fêtes de Genève 1956.

SUISSE-LIECHTENSTEIN

A Berne vient d'être fondée la société Suisse-Liechtenstein, oeuvre d'un comité d'initiative composé de représentants des deux pays. Orant l'assemblée de fondation, le porte-parole du comité d'initiative, M. Edmond Richner, rédacteur à la Nouvelle Gazette de Zurich, a salué, outre les membres fondateurs, notamment le président de la confédération, et Mme Feldmann, le prince François-Joseph II, accompagné de son chef de gouvernement M. Frick, le chargé d'affaires du Liechtenstein à Berne, le prince Henri de Liechtenstein, ainsi que, de côté suisse, le ministre Zehnder et plusieurs fonctionnaires supérieurs du département politique.

Après avoir repoussé à l'appel nominal par 50 non contre 29 oui le rapport de la minorité, le Grand Conseil a voté le rapport de la majorité de la commission déclarant irrecevable l'initiative sur les intempéries.

Le Grand Conseil avait en outre porté à son ordre du jour la modification de la constitution concernant le droit de grâce et la modification du règlement du Grand Conseil relatif au même objet. Jusqu'ici le droit de grâce appartenait au Grand Conseil et plus particulièrement à une commission de onze députés.

Après avoir repoussé à l'appel nominal par 50 non contre 29 oui le rapport de la minorité, le Grand Conseil a voté le rapport de la majorité de la commission déclarant irrecevable l'initiative sur les intempéries.

GRISONS

PRISE DE CONTACT GRISONNE AVEC LE VORORT
Il ressort d'une communication du petit Conseil grison que la prise de contact du gouvernement avec le Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, en rapport avec la votation du 13 mai sur l'aide aux usines d'Emis, a donné les résultats suivants:

La commission comprend en particulier les préfets des 7 districts jurassiens, les parlementaires jurassiens aux Chambres fédérales, des représentants de chacun des principaux partis au Grand Conseil bernois, les représentants des grandes associations (Pro-Jura, «A.D.I.J.» et Société jurassienne d'émulation) et diverses notabilités du monde économique et agricole.

A PROPOS D'UNE PLACE D'ARMES POUR BLINDES DANS LE JURA

Conformément au mandat qui lui avait été confié par l'Assemblée générale de l'Association pour la défense des intérêts du Ju «A.D.I.J.», le Comité a formé une commission chargée d'analyser quels seraient, pour les régions considérées, les avantages et les inconvénients de l'établissement d'une place d'armes pour blindés dans le Jura, et en même temps de tirer les conclusions de cette enquête.

La commission comprend en particulier les préfets des 7 districts jurassiens, les parlementaires jurassiens aux Chambres fédérales, des représentants de chacun des principaux partis au Grand Conseil bernois, les représentants des grandes associations (Pro-Jura, «A.D.I.J.» et Société jurassienne d'émulation) et diverses notabilités du monde économique et agricole.

LES COMPTES DE LA COMMUNE DE BERNE

Les comptes de l'administration de la ville de Berne pour 1955 se soldent par un bénéfice de 615.447 francs (1954: déficit de 1.8 million), les dépenses se montant à 80.43 millions de francs (75.7 millions).

DES FOUILLES AU CHATEAU D'OBERSHOFEN

D'importantes fouilles ont été faites au Château d'Oberhofen, près de Thoune. Dans la chapelle de Scharnachthal, du château, des peintures murales datant de la fin du 15ème siècle ont été découvertes.



LE CONGRES DU RHONE

La ville de Morges a organisé sous la présidence de M. Ch. P. Serez, syndic, les 19èmes Congrès et Fêtes du Rhône, qui réunissaient du 22 au 25 juin des centaines de participants, dont un nombre français.

COMPARAISON MONDIALE DE RADIO-SONDES

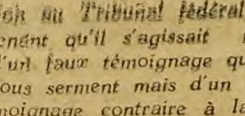
Les ascensions aérologiques patronnées par l'Organisation météorologique mondiale et liées à la comparaison mondiale des radiosondes, à Payerne, sous la présidence du Professeur Jean Lugeon, de la centrale de météorologie de Zurich, se sont terminées dans des conditions excellentes au début de cette semaine.

TRIBUNAL FEDERAL

La Cour d'appel de Bâle-Ville a condamné pour faux témoignage un nommé X, qui avait déposé inexactement dans une affaire de divorce, alors même qu'il avait juré de dire toute la vérité et rien que la vérité.

LA POLICE «LIBRE»

La police «libre» plus de cent personnes qui s'étaient réfugiées dans des maisons et y étaient bloquées. Un millier d'objets ont été perdus dans la cohue.



CONSEIL D'ETAT DE ZURICH

Le Conseil d'Etat a conféré à M. Hans Gonzelmann, professeur extraordinaire pour l'enseignement de Nouveau Testament à la Faculté de théologie de l'Université de Zurich, le titre de professeur ordinaire.

UNE FETE ZURICHOISE ANIMEE

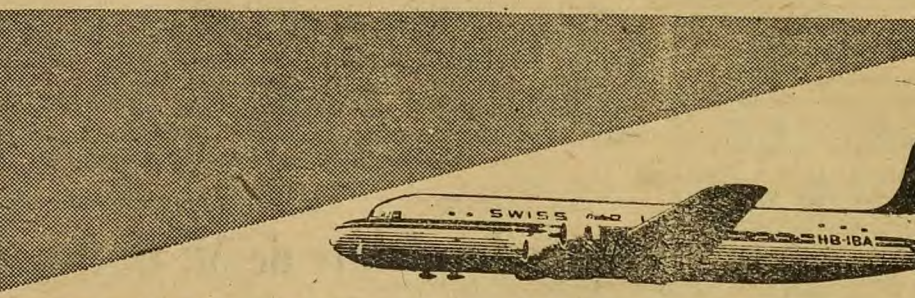
Le «Zuerifascht» a remporté un succès extraordinaire. Des productions chorales, artistiques et musicales ont été données sur plus de 50 places et rues et dans des bâtiments publics.

LA POLICE «LIBRE»

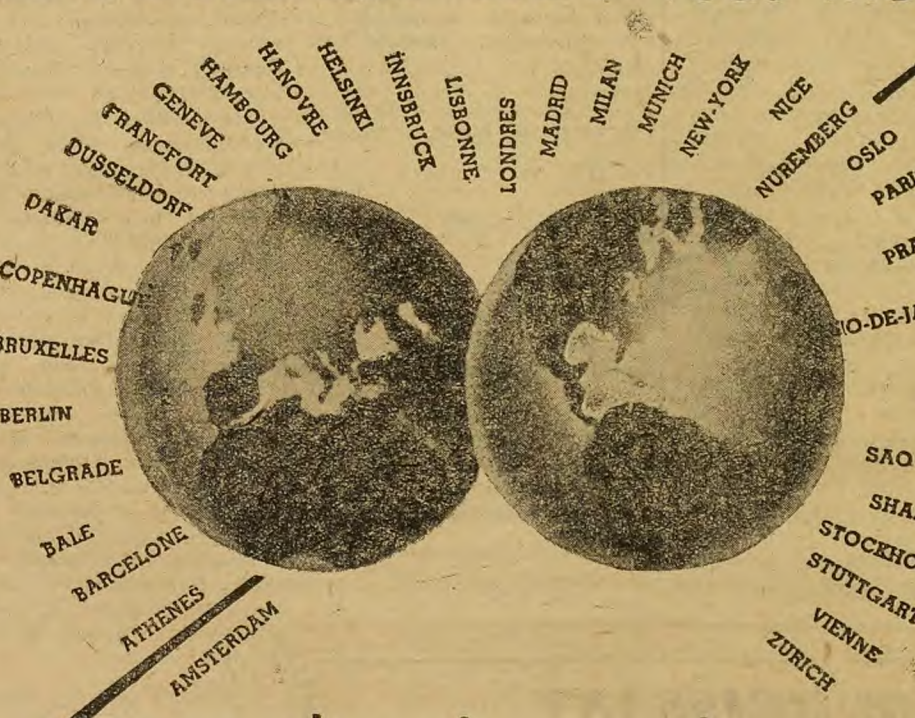
La police «libre» plus de cent personnes qui s'étaient réfugiées dans des maisons et y étaient bloquées. Un millier d'objets ont été perdus dans la cohue.

LA FETE S'EST POURSUIVE

La fête s'est poursuivie jusque tard dimanche matin, et dimanche après-midi dès 16 heures une grande foule prenait à nouveau d'assaut les rues de la vieille ville.



SWISSAIR vous mène



dans le monde entier

SWISSAIR

Pour tous renseignements, adressez-vous à votre Agent de Voyage ou à nos Bureaux:

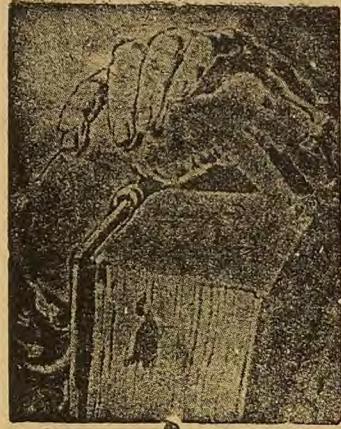
Le Caire: 22, rue Kasr El-Nil, Tél. 40983-54197
Alexandrie: 8, rue Talaat Harb, Tél. 33769

Winterthur ACCIDENTS. Société Suisse d'Assurance contre les Accidents à Winterthur. Assurance individuelle contre les accidents, Assurance voyages et aviation, Assurance ouvrière, Assurance responsabilité civile, Assurance contre le vol.

LUCERNE. AUGMENTATION DE SALAIRE DU PERSONNEL D'ETAT LUCERNOIS. Un projet de décret du gouvernement lucernois prévoit une augmentation de 8% des traitements de base des autorités, fonctionnaires et employés de l'Etat.



SERVICES DIVINS



EGLISE PROTESTANTE D'ALEXANDRIE 15, rue de la Poste

DIMANCHE 8 JUILLET

9 h. 45. — Culte en langue française au Presbytère, 29, rue Bolbitine, Camp de César.

RECEPTIONS

Le Pasteur reçoit les mardi et vendredi, entre 10 h. et midi, au bureau de l'Eglise ou au Presbytère sur rendez-vous.

EGLISE EVANGELIQUE DU CAIRE 39, Avenue Fouad Ier.

DIMANCHE 8 JUILLET

AU TEMPLE 9 h. — Ecole du Dimanche. 10 h. — Culte.

DONATIONS

En mémoire du regretté M. CH. DELAFONTAINE En faveur de la Société Suisse de Secours d'Alexandrie. M. et Mme F. Haegeli P.T. 200

CERCLE SUISSE DU CAIRE

Les Menus sont supprimés depuis le Dimanche 1er Juillet 1956.

Les personnes désirant déjeuner au Cercle sont priées de s'adresser à l'avance, au Cercle, pour commander à la Carte.

QUE VOIR CE SOIR?

Cinéma à Alexandrie

- ALHAMBRA — Tél. 29054 — « Gentlemen marry brunettes » (Jane Russell, Jeanne Crain). « Shield for murder » (Edmond O'Brien). AMIR — Tél. 31332 — « The man who never was » (Clifton Webb, Gloria Graham). METRO — Tél. 22850/22859 — « Festival Tom & Jerry ». MOHAMED ALY — Tél. 25108 — « Witness to murder » (Barbara Stanwyck, George Sanders). « South of Pago Pago ». ONEON — Tél. 71866 — « His Majesty O'Keefe » (Burt Lancaster). « Il cammino della speranza » (Raf Vallone). RADIO — Tél. 30282 — « The big knife » (Jack Palance, Shelley Winters). RIALTO — Tél. 24534 — « Tat man riding » (Randolph Scott, Dorothy Malone). RIO — Tél. 29036 — « Obsession » (Michèle Morgan, Raf Vallone). ROYAL — Tél. 26329 — « The Paradine Case » (Gregory Peck, Ann Todd). STRAND — Tél. 22322 — « The human jungle » (Gary Merrill, Jan Sterling).

et du Proche-Orient Dir. resp.: M. Maurice Fiechter Journal Suisse d'Egypte

CONSEIL DES ETATS

(Suite de la page 1)

Dans sa réponse, le Chef du département militaire fédéral insiste tout d'abord sur la nécessité de développer fortement le contact et l'information. Celle-ci doit être envisagée en fonction du volume et de la complexité des choses dont il s'agit de donner connaissance. Rien ne sera négligé pour que notre peuple puisse se prononcer en parfaite connaissance de cause sur tous les problèmes intéressant la défense nationale. Pour M. Chaudet, le facteur de défiance le plus indiscutable est celui de la peur éprouvée face à la menace de l'arme atomique et de l'idée qu'on se fait de son emploi probable. L'arme atomique impose aux armées de nouvelles exigences et nombreux sont ceux qui se demandent s'il vaut encore la peine de se battre. On oublie que, quelle que soit l'ampleur du risque, la volonté morale de se défendre demeure une chose indépendante de ce risque, d'autant plus nécessaire et significative que celui-ci apparaît considérable. Cette situation nouvelle souligne combien l'information militaire devient une entreprise difficile. Elle l'est d'autant plus que les hommes dominés par l'angoisse s'évadent volontiers dans une appréciation trop optimiste de la situation internationale. C'est là un résultat de la guerre politique à l'influence de laquelle notre pays n'échappe guère. Un cahier de documentation sur les besoins matériels de la défense nationale, ne contenant aucun argument de nature polémique, a été mis au point. Des instructions particulières ont été données, concernant les reportages de presse à la troupe. Il est envisagé d'établir entre le service de presse du Département militaire et la presse, la radio, la télévision, l'action par le film et le reportage photographique les liaisons voulues pour que toutes les personnes ou organisations qui se consacrent à l'information trouvent les moyens de documentation qui peuvent leur être utiles.

Des mesures sont prévues pour mettre en activité, sur une base plus large qu'aujourd'hui, l'organisation d'Armée et Foyer, dont le travail se développera sous forme de conférences, d'échanges d'idées.

L'information de la troupe ne sera pas non plus négligée. Des leçons d'instruction civique sont données dans toutes les écoles de recrues. L'information psychotechnique de la direction de l'Armée à des officiers de troupe sera aussi améliorée. Ainsi, les mesures prises en vue de l'étude dans le domaine de l'information seront de nature à maintenir le contact désirable entre notre peuple et son armée et par là même, la confiance sans laquelle rien d'efficace et de durable ne se ferait.

Le chef du département militaire a examiné ensuite la situation telle qu'elle se présente actuellement en ce qui concerne le recrutement des cadres. Les difficultés sont particulièrement grandes dans les cantons de langues française et italienne. Les candidats sous-officiers manquent surtout dans les troupes de D.C.A. ainsi que dans l'artillerie et les troupes de D.A. En Suisse romande, le nombre des demandes de dispense pour les écoles de printemps de l'infanterie ont été de 34 pour 88 ordres de marche dans le canton de Vaud, de 30 sur 43 ordres de marche au Valais et de 12 pour 25 ordres de marche à Genève. Le recrutement des candidats sous-officiers, Suisses romands notamment, est difficile dans les troupes techniques, génie, trou-

pes de transmission et troupes des transports automobiles. Les candidats officiers sont trop peu nombreux, dans l'infanterie surtout. La situation ne paraît guère meilleure dans les autres troupes. Ces difficultés ont encore été accrues parce que le besoin de cadres a sensiblement augmenté depuis la création de nouveaux corps de troupes et d'unités. D'autre part, la conjoncture économique favorable détourne beaucoup de jeunes d'un service militaire où ils perdent l'occasion de se faire rapidement une situation souvent enviable. Quels sont les remèdes à envisager? Il y a, dit le Chef du Département, trois groupes de mesures: celles qui tendent à alléger quelque peu les services d'avancement, celles qui visent à améliorer les conditions financières des services d'avancement et celles portant sur l'amélioration régionale du recrutement. Le département envisage en particulier d'augmenter les suppléments de solde des élèves sous-officiers, élèves-fourriers et sous-officiers des écoles de recrues, et sur un autre plan, de permettre aux sous-officiers d'accomplir une partie de leur formation déjà à l'école de recrues. D'autres facilités suivront.

Enfin, le chef du Département militaire en vient à la question du remaniement de la Commission de défense nationale. Il rappelle ce qu'il a dit la semaine dernière au Conseil national lorsque fut traitée la motion Eisenring, à savoir que le Conseil fédéral n'est en principe pas opposé à la création éventuelle d'un organe consultatif que le Conseil fédéral pourrait saisir de questions importantes relatives à la défense nationale totale. Cependant, l'organisation actuelle devrait conserver toute son importance. Il ne saurait être question d'entamer en quoi que ce soit la responsabilité du Conseil fédéral et des Chambres en ce qui concerne les mesures à prendre. La commission de défense nationale, en tant qu'organe consultatif suprême du chef du Département militaire fédéral, conserverait toutes ses attributions. Au demeurant, M. Chaudet ne veut pas s'étendre davantage sur cette question du moment que le Conseil des Etats aura encore à connaître de la motion Eisenring.

M. Fauguez se déclare satisfait de la réponse du chef du Département militaire.

Autres décisions

Le Conseil a également approuvé par 24 voix contre zéro le rapport du Conseil fédéral sur la navigation sur le Haut-Rhin, de Bâle au Lac de Constance. Différents orateurs de Suisse orientale ont insisté sur la nécessité d'entreprendre cette oeuvre, dont toute l'importance apparaît la jour où la liaison fluviale sera établie avec le Danube.

Dans la question du frein aux dépenses, le Conseil des Etats maintient sa décision antérieure par 25 voix contre 11 et la déclare irrévocable. Il appartiendra au Conseil National de dire le dernier mot.

Enfin, par 30 voix sans opposition, la Chambre approuve le budget de la région des alcools pour l'exercice 1956/57, non sans que M. Streuli, conseiller fédéral, ait montré la nécessité de revoir les dispositions concernant la couverture des besoins propres des producteurs. En effet, il est singulier de constater qu'en l'espace de dix ans, les besoins propres des producteurs ont passé de 2.600.000 à 4 millions de litres, alors que la population campagnarde ne cesse de diminuer.

CHRONIQUE PARLEMENTAIRE

CONSEIL NATIONAL

(Suite de la page 1)

notre continent avec d'autres continents moins évolués économiquement et techniquement. Nous devons donc prendre une part active à la solution de ce problème. Ce sera une oeuvre de longue haleine qui durera longtemps, peut-être une ou deux générations. Notre collaboration à cette entreprise aurait aussi pour avantage de nous faire sortir du cercle étroit de nos intérêts matériels, de nous élever au-dessus de nos préoccupations personnelles, pour nous associer à un effort collectif, dont l'objectif est de créer dans le monde, à travers et au-delà de la confusion actuelle, un ordre pacifique et raisonnable. Si la politique étrangère d'un petit pays a d'abord pour objectif la sauvegarde et la défense des intérêts nationaux, elle ne doit pas se détourner des possibilités d'action plus larges qui lui sont offertes, surtout lorsqu'il s'agit d'une action dont le but est d'améliorer la condition humaine et d'assurer la paix.

Compte d'Etat

Le Conseil National termine l'examen du Compte d'Etat de 1955. Par 68 voix contre 10, il repousse une proposition de l'indépendant saint-gallois Boesch de comptabiliser séparément les 121,5 millions de francs destinés aux suisses victimes de la guerre et de ne plus les faire figurer dans le compte ordinaire de l'Etat. L'ensemble du Compte d'Etat est ensuite approuvé par 114 voix contre 2.

Union Européenne de Paiements

M.M. Condrau (cons. Grisons) et Graedel (soc. Neuchâtel) rapportent en faveur du renouvellement pour un an, jusqu'au 30 juin 1957, de la participation de la Suisse à l'U.E.P. et la renouveau du crédit accordés jusqu'ici par la Suisse à la dite Union. Nous disposons actuellement d'une marge de 2.089 millions de francs, qui rend superflu l'octroi de nouveaux crédits. M. Vincent (P.D.T., Genève) s'oppose au projet, estimant qu'il engage la Suisse d'une manière trop unilatérale.

M. Hess (pays. Thurgovie) met en garde contre une libéralisation totale des échanges commerciaux, qui irait à l'encontre des intérêts vitaux de l'agriculture suisse.

M. Graedel (soc. Neuchâtel) répond à une observation de M. Vincent que la Suisse n'est nullement responsable de la diminution des exportations horlogères en U.R.S.S. et dans les autres pays de l'est européen. La cause en est avant tout le développement constant de l'industrie horlogère soviétique.

M. Petitpierre, Conseiller fédéral, affirme que notre politique économique n'a nullement pour résultat de nous enfermer dans un système politique ou économique déterminé. La Suisse ne demande pas mieux que d'intensifier ses échanges commerciaux avec les pays de l'Est. Quant aux difficultés de l'agriculture, elles sont, dit le chef du Département politique, indépendantes de notre participation à

l'U.E.P. et de la libéralisation des échanges. Le renouvellement de la participation de la Suisse à l'Union Européenne de Paiements est ensuite décidé par 140 voix contre 4.

Création de nouvelles Légations

Sur rapport écrit de M. Condrau (cons. Grisons), président de la Commission des Affaires étrangères, la Chambre adopte sans discussion, par 133 voix contre zéro, l'arrêté portant création de nouvelles représentations diplomatiques au Maroc, en Tunisie et en Libye.

Loi sur la circulation routière

Les rapporteurs, MM. Guinand (rad. Genève) et Eggenberger (soc. Saint-Gall) déposent un rapport écrit concluant à l'entrée en matière. M. Schmid (cons. Argovie) estime que le but principal de la nouvelle loi sur la circulation routière doit être d'accroître la sécurité du trafic, par la réduction du nombre des accidents. M. Bratschi (soc. Berne) estime que le dépôt d'un rapport écrit par les rapporteurs ne se justifie pas lorsqu'il s'agit d'un projet d'une telle importance. L'orateur insiste sur la nécessité d'accroître la sécurité des piétons et des cyclistes.

M. Huber (soc. St-Gall) insiste sur la nécessité d'un compromis en présence des divergences d'opinion qui se manifestent, notamment en matière de limitation de vitesse à l'intérieur des localités. M. Boerlin (rad. Bâle-Campagne) déclare que la construction de routes automobiles doit être le complément naturel de la nouvelle loi.

M. Grendelmeier (indep. Zurich) critique le système actuel pratiqué par les vendeurs de véhicules à moteur. Trop nombreux sont ceux qui sont mis en mesure d'acquiescer une automobile alors qu'ils n'en ont pas les moyens.

M. Wartmann (pays. Thurgovie), approuve le dépôt de rapports écrits et déclare que son groupe votera l'entrée en matière. M. Kistler (soc. Lucerne) parle en faveur d'une unité de doctrine concernant la répression des infractions.

M. Kistler (soc. Lucerne) parle en faveur d'une unité de doctrine concernant la répression des infractions.

L'accord américano-suisse sur l'énergie atomique

Le Département politique fédéral communique: Le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique ont conclu un accord portant sur l'échange d'informations classifiées et non classifiées relatives à l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. L'accord a été signé le 21 juin par M. Henry de Torrenté, Ministre de Suisse à Washington, au nom du Conseil fédéral suisse, et pour les Etats-Unis

par M. G. Burke Elbrick, faisant fonction de Secrétaire d'Etat adjoint au Département d'Etat, et par M. Willard P. Libby, remplaçant le Président de la Commission de l'énergie atomique des Etats-Unis, pour cette commission. Le texte sera déposé devant le Comité mixte du Congrès pour l'énergie atomique pendant un délai réglementaire de trente jours. Le Conseil fédéral suisse le soumettra à l'approbation des Chambres fédérales suisses.

L'accord prévoit que les Etats-Unis vendront au gouvernement suisse de l'uranium contenant jusqu'à 500 kilos de l'isotope fissile U-235. La plus grande partie de ce combustible nucléaire sera enrichie jusqu'à un maximum de 20 o/o en uranium 235, pour être utilisé dans des réacteurs de recherche, des réacteurs de puissance expérimentaux et des réacteurs de puissance. La Suisse peut aussi se procurer un réacteur d'essai de matériaux. L'uranium 235 sera prélevé, selon les besoins, sur les 20.000 kilos mis à disposition en février dernier par le Président des Etats-Unis pour être utilisés à l'étranger dans des réacteurs de recherche et de puissance. Le présent accord prévoit aussi la livraison d'équipement et d'appareils destinés à l'utilisation civile de l'énergie atomique en Suisse, ainsi que de certaines quantités, de l'ordre de grammes, de plutonium 235, tous matières fissiles, à des fins de recherche. L'achat d'autres matériaux pour réacteur est prévu. L'accord fixe certaines mesures de sécurité et de contrôle pour l'emploi de ces matières fissiles.

Le nouvel accord est distinct de l'accord de coopération dans la recherche, portant sur l'échange d'informations non classifiées relatives à l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, conclu le 18 juillet 1955 entre la Suisse et les Etats-Unis. Par cet accord, qui demeure en vigueur, la Suisse avait acquis des Etats-Unis un réacteur de recherche qui sera prochainement installé et mis en action par la S.A. Reactor à Wuerenlingen.

Ce réacteur, du type « piscine », avait été fort remarqué à l'exposition organisée lors de la Conférence Internationale atomique des Nations Unies à Genève l'année dernière. Le nouvel accord élargit le champ de coopération entre les deux pays, singulièrement dans les domaines des applications industrielles de l'énergie atomique et du développement de la force nucléaire. Il présente de ce fait un grand intérêt pour l'industrie suisse.

L'accord pourra être ajusté si une agence internationale pour l'énergie atomique était créée.

Le projet du Conseil fédéral, légèrement amendé par le Conseil des Etats, fut finalement adopté par 148 voix sans opposition. La clause d'urgence fut décidée par 141 voix contre une.

Frein aux dépenses

D'autre part, le Conseil a maintenu sa décision antérieure concernant le frein aux dépenses, c'est-à-dire le référendum financier facultatif, par 84 voix contre 70. Dans ces conditions, il faudra recourir à la procédure de conciliation prévue par le règlement sur les rapports entre les deux Conseils.

Le Conseil national a enfin procédé aux votations finales, adoptant sans opposition par 144 voix le projet de la modification de la loi sur les épizooties et par 118 voix le projet de création de nouvelles missions diplomatiques au Maroc, en Tunisie et en Libye.

Le 150ème anniversaire de Belles-Lettres à Lausanne

Les fêtes du 150ème anniversaire de Belles-Lettres de Lausanne ont débuté, au théâtre de Beaulieu, par une représentation des « Copains » adaptation à la scène du roman de Jules Romains faite par M. Paul Valotton, de Radio-Lausanne, en présence de centaines d'anciens - bellettriers portant un nom dans la politique, le droit, la médecine, les lettres, les sciences et la théologie. Puis, «des academicus» une séance solennelle a réuni de nombreuses personnalités à l'aula du «Palais de Rumine», sous la présidence de M. G. Jaccottet, directeur des écoles de Lausanne, président des anciens-bellettriers vaudois, qui a salué les délégués des bellettriers romands des universités romandes, les représentants des autorités vaudoises et lausannoises, des autorités judiciaires, et annonce la parution d'un important livre d'or contenant un historique de la société et des notices biographiques de 2.550 bellettriers qui se sont distingués. Parmi eux, M. Jaccottet a tenu à saluer spécialement deux doyens, MM. Eugène Pittard, ancien professeur à l'Université de Genève, qui, avec ses 89 ans, est le doyen de toutes les sociétés de Belle-Lettres, et Jean Spiro, avocat à Lausanne 83 ans.

Dr W. Boven, recteur, loua Belles-Lettres de sa jeunesse, de son activité, des professeurs qu'elle a donnés, à l'Académie et à l'Université et lui apporta les vœux de l'Alma Mater.

MM. G. Jaccottet et Bover, président de Belles-Lettres, ont remis le ruban d'honneur de la société à Arthur Freymond, ancien syndic de Lausanne, ancien directeur de l'Assurance Mutuelle vaudoise, Ernest Reitzel, ancien commerçant en France, M. de Mieville, deux artisans de la publication du livre d'or, Robert Petitmermet, président du Tribunal Fédéral, M. Ed. Herzog, qui enseigne à l'Ecole Nouvelle à Lausanne.

M. J. S. Curtet, étudiant en théologie, président central de Belles-Lettres, a remis le ruban d'honneur central à M. Ch. Rathgeb, professeur de droit à l'Université de Lausanne, recteur de la revue de Belles-Lettres.

On entendit encore des allocutions de MM. Sylvestre, au nom des anciens-bellettriers de Genève, Bourquin au nom des anciens-bellettriers de Neuchâtel, Droux, au nom des anciens bellettriers de Fribourg, Del Vecchio au nom de Turnus universitaire, et Bover, président de Belles-Lettres de Lausanne.

A l'occasion de cette fête, un concours de nouvelles a été organisé, ouvert à tous les bellettriers. Le premier prix de 300 francs a été décerné à M. Charly Clerc, ancien professeur.

Pour la réparation et l'entretien de vos montres et horloges adressez-vous en confiance à

Omnig BOHDJALIAN Horloger diplômé du Technicum du Locle, Suisse, qui est à même de vous donner toute satisfaction.

Grand choix de montres et horloges des premières marques.

13 Rue Sésostris. Tél.: 27076, Alexandrie.

Advertisement for Barclays Bank D.C.O. featuring the text 'Ouvrez un compte à la Barclays', 'Compte Caisse d'Epargne', 'BARCLAYS BANK D.C.O.', 'vous offre Intérêts à 3% l'an', and 'Des renseignements pourront être obtenus auprès de n'importe laquelle de nos branches qui se fera un plaisir de vous indiquer les meilleurs taux et conditions pour tous genres de dépôts et facilités bancaires.'

Advertisement for Comptoir des Ciments, Société Egyptienne de Ciments Portland Tourah et Helwan Portland Cement Company. Includes contact information for Cairo and Alexandria.

Advertisement for Dewar's Whisky, featuring the brand name in large stylized letters.

Advertisement for Societe des Autobus du Nord (S.A.E.), listing transport services and contact details for various locations like Alexandria, Azhar, Suez, Port-Said, and Ismailia.

Advertisement for International Watch Co. featuring the brand name and contact information for Horovitz & Cie, Joailliers, in Alexandria.

Advertisement for Ateliers de Construction Oerlikon, Zurich-Oerlikon (Suisse), listing various electrical equipment and services.

Advertisement for Emile Haefely & Cie SA Bâle-Suisse, listing various electrical and mechanical services.

Advertisement for SODECO Société des Compteurs de Genève, listing various electrical meters and equipment.



Association suisse pour les Nations Unies

L'association suisse pour les Nations Unies a tenu son assemblée ordinaire annuelle à Berne sous la présidence du Conseiller national Boerlin, (Liestal) président central. Ce dernier, dans son allocution de bienvenue, a déclaré que l'adhésion de l'Autriche à l'ONU avait à nouveau rendu actuelle la question de l'adhésion de la Suisse à cette organisation, vu les changements profonds qui ont lieu dans le monde entier et dans tous les domaines. La situation de force des Etats-Unis et de l'Union Soviétique se désagrège et l'influence des moyens et des petits Etats s'accroît. Un bloc Afrique-Asie semble se constituer. L'Union Soviétique est également à un tournant, sans montrer de signes de décomposition, et la menace soviétique pour la démocratie occidentale a plutôt augmenté. Le comité et le président ont été confirmés dans leurs fonctions pour une nouvelle période. M. Max Beer, correspondant de la « Neue Zürcher Zeitung » à New-York, parla ensuite des « Nations Unies au cours des temps ». Progressivement, dit-il, l'autorité des cinq grandes puissances de l'ONU qui ont le droit de veto s'affaiblit. Au Conseil de sécurité également, les petits et moyens Etats prennent de l'importance. La découverte de la bombe atomique et la naissance du monde afro-asiatique sont des faits révolutionnaires. A cela s'ajoute l'agitation dans les colonies et les protectorats. La bombe atomique pourrait faire naître la conviction que la guerre n'est pas une solution, et amener les Nations Unies à renoncer à l'emploi de la violence. Mais il faut que règne un sentiment de sécurité dans le monde avant que l'on puisse contrôler les armes atomiques. La vraie grande puissance, c'est la bombe atomique, et elle est peut-être en voie de sceller la solidarité internationale. La nouvelle Société des Nations se base sur la réalité. On ne rêve pas à New-York comme jadis sur les rives du Léman. Ce qui frappe le plus, c'est que, malgré toutes les déceptions, on réalise à New-York ce qui a échoué à Genève: toutes les nations conservent également des contacts personnels, à l'occasion de nombreuses réceptions, et là, un rôle important incombe à la Suisse, qui est représentée par le ministre Linde.

Les considérants du jugement du Procès des Roumains

Nous avons donné la semaine passée le verdict dans le « Procès des Roumains ». Voici les considérants du jugement, tels que lus par le juge fédéral Schwartz, avant le prononcé de la sentence :

L'occupation du bâtiment de la Chancellerie de la Légation de Roumanie, relevant notamment les considérants, a eu lieu dans l'intention d'obtenir en particulier des renseignements sur la surveillance présumée de Roumains émigrés. C'est effectivement dans ce but que les dossiers de la Légation ont été fouillés pour y trouver des documents pouvant fournir des renseignements à ce sujet. Par ce fait et par les actes préparatoires présumés, les accusés ont agi dans l'intérêt d'un état étranger. Il est à cet égard sans importance que les accusés aient été ou non chargés d'agir par quelqu'un. Quand Beldeanu a déclaré : « Nous sommes du Mouvement roumain de la Résistance », il révélait que toute l'action entreprise ne devait pas servir à des fins personnelles, mais tout au moins servir l'intérêt du Mouvement de la Résistance, pour autant qu'un tel intérêt puisse être considéré comme existant. Il ressort clairement de l'attitude des accusés qu'ils n'avaient pas eu à l'origine l'intention de rester dans les bâtiments de la Légation, mais d'en repartir sans être vus après avoir fouillé les archives de la Légation. Mais comme les accusés ont pénétré par la force et armés dans un bâtiment de Légation protégé par le Droit des gens pour y recueillir des informations, le service de renseignement pratiqué par ceux-ci constitue un cas grave au sens de l'art. 272, ch. 2 du Code pénal suisse (réclusion).

Il y a délit de séquestration à l'égard de Mme Sétu. Le fait d'obliger ou de tenter d'obliger Mme Sétu et les habitants de la résidence, sous menace de l'utilisation des armes, à obéir aux ordres des inculpés, est un délit achevé ou tenté de contrainte. Il y a lieu de libérer Codrescu de ce chef d'accusation, faute de preuves. Il n'est cependant pas prouvé que Codrescu ait tué intentionnellement le chauffeur Sétu. Son récit des faits est plausible dans ses éléments essentiels. Cela ressort notamment des constatations de l'expert, des déclarations du témoin Maeder, ainsi que du fait qu'on a constaté que des balles avaient été dirigées contre le sol. Codrescu a vu Sétu au lit, jambes pour le visage incapable de combattre. Le fait que la mort n'est pas apparue à son esprit avec un tel caractère de probabilité permet de croire que son acte ne peut raisonnablement être interprété autrement qu'en disant qu'il n'y a pas admettant une telle issue. Il n'y a ni directement, ni à titre éventuel, intention de tuer. En revanche, Codrescu a voulu causer des lésions corporelles graves. Beldeanu est coauteur de lésions corporelles graves, conformément aux ordres qu'il a donnés. Chirila a procuré les armes à feu et les munitions correspondantes, en ayant conscience que l'attaque à main armée de la Légation pourrait entraîner des blessures graves à une personne, et il était d'accord avec ce résultat pour le cas où il se produirait. Codrescu a intentionnellement abandonné le chauffeur qu'il avait lui-même blessé. Une complicité de Chirila dans le délit d'abandon n'entre pas en ligne de compte. Beldeanu s'est encore rendu coupable d'atteinte aux emblèmes nationaux étrangers.

Beldeanu a tiré des coups de feu contre des portes du bâtiment de la résidence, mettant en danger de mort les personnes qui se trouvaient derrière ces portes. Il doit dès lors être reconnu coupable de la mise en danger de la vie d'autrui. Les quatre accusés doivent être reconnus coupables de violence et de menace contre des fonctionnaires parce qu'ils les ont empêchés sous la menace de l'utilisation des armes, de faire des actes rentrant dans le cadre de leurs attributions. Il n'est pas prouvé que parmi les pièces qui ont été brûlées dans le bâtiment de la Légation il se soit trouvé des titres probatoires, c'est pourquoi les accusés doivent être libérés de l'accusation de suppression de titres. Mais il y a violation des dispositions concernant l'introduction en Suisse sans autorisation d'armes à feu et de munitions. S'agissant de la mesure de la peine, il faut partir de l'acte le plus grave, en l'occurrence le service de renseignements politiques, infraction punie de la réclusion de 1 à 20 ans. C'est dans ces limites qu'il convient d'aggraver les peines pour tenir compte des autres infractions. Le cas, dans son ensemble, est grave. Les accusés ont pénétré de nuit, fortement armés et agissant en bande, et ont commis une agression contre une légation placée sous la protection du droit des gens; ce faisant, il n'ont pas hésité à mettre en jeu la vie humaine et ils ont occasionné la mort d'un homme. On ne saurait passer la-dessus.

D'autre part, il y a lieu de tenir compte des mobiles, des antécédents et de la situation personnelle des accusés. Rentrent dans les mobiles, la conviction politique des accusés et la sympathie qu'ils nourrissent à l'égard des personnes de Roumanie partageant leurs opinions. En outre, les accusés qui n'ont jamais été condamnés, ont vécu à l'étranger dans des conditions difficiles. Les peines doivent être graduées en fonction de la gravité de la faute commise par les accusés. Il y a lieu, pour tous les accusés, de déduire entièrement de la peine la peine préventive et de sûreté qu'il ont subies. La condamnation à la réclusion entraîne la privation des droits civiques et politiques. Les accusés doivent en outre être expulsés de Suisse pour la durée de cette privation. Les armes et le matériel d'effraction saisis par les autorités d'instruction doivent être confisqués. Les prétentions civiles présentées par Mme. Sétu sont en

principe admises. La Cour considère comme équitable, en ce qui concerne les lésions corporelles et l'abandon d'un blessé, un montant satisfaisant de 5.000 francs et, en ce qui concerne la séquestration et la contrainte, un montant de 1.000 francs. Il convient d'écarter la demande tendant à remettre aux lésés le produit de la réalisation des objets confisqués. Beldeanu est libéré de l'accusation de meurtre et de suppression de titre, mais il est reconnu coupable de lésions corporelles graves, d'abandon d'un blessé, de mise en danger de la vie d'autrui, de délit achevé et tenté de contrainte, de séquestration, de service de renseignements politiques, de violence et menaces contre les fonctionnaires, d'atteinte à un emblème national étranger ainsi que d'infraction à l'arrêté du Conseil fédéral concernant le matériel de guerre. Codrescu est libéré de l'accusation de meurtre, de contrainte et de suppression de titre. Il est reconnu coupable de lésions corporelles graves, d'abandon d'un blessé, de complicité de séquestration, de service de renseignements politiques, de violence et menace envers des fonctionnaires, ainsi que d'infraction à l'arrêté du Conseil fédéral concernant le matériel de guerre. Chirila est libéré de l'accusation de complicité de meurtre et d'abandon de blessé, ainsi que de suppression de titres. Il est reconnu coupable de complicité de lésions corporelles graves, de contrainte, de complicité de séquestration, de services de renseignements de violence et menace envers des fonctionnaires, ainsi que d'infraction à l'arrêté du Conseil fédéral concernant le matériel de guerre. Enfin, Ochiu est reconnu coupable de contrainte, de séquestration, de service de renseignements politiques, de violence et menace envers des fonctionnaires, ainsi que d'infraction à l'arrêté du Conseil fédéral concernant le matériel de guerre. Les peines de réclusion seront exécutées par les soins du canton de Berne. Ochiu est mis à la disposition du commandement de la police du canton de Berne en vue de l'exécution de l'expulsion. Les armes et le matériel d'effraction saisis sont confisqués. Beldeanu, Codrescu et Chirila doivent verser à Mme Sétu le montant satisfaisant de 5.000 francs et tous les quatre accusés doivent lui verser solidairement 1.000 francs. Les frais de la procédure sont mis à la charge des accusés de la manière suivante: Beldeanu la moitié, Codrescu, Chirila et Ochiu un sixième chacun. Les condamnés en réclusion solidairement. Les 6 mois de prison sont fixés à 2.000 francs. Beldeanu versera, à valoir sur les frais d'intervention de la lésée, Mme. Sétu un montant de 1.000 frs, Codrescu et Chirila 400 francs chacun et Ochiu 200 francs. Les accusés ont dix jours pour recourir après le prononcé du jugement.

L'enquête administrative contre de hauts fonctionnaires de la division de l'agriculture

Le chef du Département de l'économie publique, le Conseiller fédéral Holenstein, a donné connaissance au Conseil national, du résultat de l'enquête administrative ouverte contre le directeur de la Division de l'agriculture, M. Landis, et contre le premier adjoint de cette division, l'avocat Gnaegi. Ces deux fonctionnaires avaient été, à la fin de l'année dernière, à propos du refus de permis d'exportation de fromage à une maison de la Winterthour, accusés dans divers articles parus dans la « Neue Zürcher Zeitung », d'avoir induit en erreur l'opinion publique, l'Assemblée fédérale et le Conseil fédéral, ainsi que d'avoir violé les devoirs de leurs charges. Ces deux fonctionnaires avaient alors demandé qu'une enquête administrative soit ouverte contre eux. Le professeur Hans Merz et le Grand juge Leo Schermann ont été chargés de cette enquête et ont déposé leurs conclusions le 3 mai dernier. Des déclarations du Conseiller fédéral Holenstein à ce sujet, on relève notamment ce qui suit :

La question de savoir si, du fait du désaccord au sujet du règlement légal dans l'application du cas de la maison d'exportation de fromage Wettstein de Winterthour, on peut conclure que la division de l'agriculture a induit en erreur le Conseil fédéral, les Chambres fédérales et l'opinion publique, dépend du fait de savoir si cette accusation s'entend dans le sens objectif du désaccord entre les normes en vigueur et leur application, ou si elle doit être liée au reproche complémentaire de la non-application intentionnelle de telles règles, de telle sorte que l'accusation de dol s'avère infondée. Il faut souligner l'importance de la constatation du rapport d'enquête selon laquelle la demande de la maison Wettstein, a été demandée par M. Gnaegi seul. Ainsi, le directeur Landis n'est pas intervenu dans l'application de l'octroi de permis d'exportation de fromage dans le cadre du statut du lait, de telle sorte que l'accusation de dol est déjà infondée à l'égard du directeur Landis. Selon le rapport d'enquête, la Division de l'agriculture, c'est-à-dire M. Gnaegi s'en est tenu à tort à la réserve des marques d'exportation de telle manière que d'une part il y a impossibilité d'exporter des marchandises non marquées et d'autre part, on est livré au droit exclusif de l'Union du fromage.

Cette attitude aurait constitué, selon le rapport d'enquête, un monopole d'exportation des maisons membres au détriment de celles qui n'en font pas partie bien qu'elles disposent de marchandises qualifiées pour l'exportation, et qu'elles respectent les prix pratiqués. Le rapport d'enquête soulève objection contre l'ordre donné à un contrôleur de l'Union suisse du fromage de procéder aux contrôles de qualité. Cet ordre, estime le rapport, est en opposition avec le principe généralement en vigueur selon lequel une personne dont l'impartialité est mise en doute ne peut prendre part à l'estimation d'un cas. Le rapport s'élève également contre ces contrôles exécutés à l'improvvisé. Enfin, le rapport d'enquête qualifie de contraire au droit matériel, l'opinion émise par la Division de l'agriculture dans le traitement de la première demande d'exportation de la maison Wettstein, selon laquelle une exportation opérée par des maisons non affiliées à l'Union suisse du fromage est indésirable. Le rapport constate toutefois que l'examen matériel de la demande n'a pas été basé sur cette considération. Le reproche d'abus de pouvoir est nié par le rapport d'enquête aussi bien en ce qui concerne M. Landis que M. Gnaegi. Le rapport ne détermine pas la violation des devoirs de sa charge en ce qui concerne le directeur Landis. Il retient contre M. Gnaegi certains points de violation des devoirs de sa charge dans ce sens qu'il y voit une négligence dans la non-reconnaissance de certains rapports juridiques relevant du monopole d'exportation ou de marques d'exportation.

UNION SUISSE POUR LA PROTECTION DES CIVILS

La 2ème assemblée ordinaire des délégués de l'Union suisse pour la protection des Civils s'est tenue à Lucerne, sous la présidence de M. von Steiger, ancien conseiller fédéral, et en présence de nombreux invités et délégués venus de toutes les parties du pays, notamment le Colonel brigadier Muench, chef de la section pour la protection civile du Département militaire fédéral et du Colonel brigadier Wierss, commandant de la zone territoriale 2. L'assemblée a approuvé le rapport et les comptes, ainsi qu'une révision des statuts fixant à cinq le nombre des vice-présidents, etc. dans l'intérêt d'une meilleure représentation des parties du pays. MM. Hans Haug, de la Croix-Rouge suisse, et Rudolf Mueller, de la section de Saint-Gall ont été élus vice-présidents. M. Hans Dueby, Conseiller national, Berne, a été admis au comité en tant que représentant des syndicats, de même qu'une deuxième représentante de l'Union des femmes catholiques et un autre délégué de la section de Bâle. Le programme d'activité pour l'année 1956/1957 a également été approuvé à l'unanimité des délégués. M. Hans Maug, Berne, président de la commission juridique de l'Union, a fait un exposé sur le message du Conseil fédéral relatif au projet d'article constitutionnel sur la protection civile et ses avantages évidents. Il est intéressant qu'outre la défense militaire et économique, la protection civile constitue l'un des trois principaux piliers de notre préparation défensive. Surtout après la Constitution, la protection civile ne pourra plus être considérée comme un parent pauvre de notre défense nationale. Lors de l'examen parlementaire du message fédéral, la priorité a été attribuée au Conseil des Etats. La Commission des Etats étudiera le projet à fin août et le Conseil des Etats pendant sa session de septembre. Le Colonel d'état-major général Schindler, a traité de la décentralisation des villes en cas de guerre atomique. Il a souligné que les conditions particulières ne permettent nullement une évacuation de la population telle qu'elle est projetée par les Etats scandinaves. Il serait possible certes de décentraliser nos villes et les agglomérations à forte densité de population. Un projet concernant la ville de Berne prévoit la décentralisation d'environ 20 % de sa population, dans les communes environnantes. Seuls entrent en considération les enfants des écoles âgés de 7 à 16 ans, une partie des mères et de leurs enfants jusqu'à 6 ans et une partie des personnes de plus de 65 ans. Il serait mal indiqué d'évacuer un plus grand nombre de personnes, étant donné que l'efficacité de la population, en cas de mobilisation générale, serait fortement réduite par l'entrée en service des femmes et des hommes. Toutefois, cette décentralisation pour qu'elle puisse s'effectuer sans accroc et rapidement, implique une préparation de base et une étude détaillée de problèmes multiples. Elle ne saurait entraîner des frais par trop considérables. A condition que les autorités responsables prennent des dispositions préventives. L'étude d'un plan concret de décentralisation relatif à la ville fédérale a été publié dans « Protar » périodique de notre défense nationale.

Les chemins de fer en période de haute conjoncture

A l'assemblée générale de la Ligue suisse pour l'organisation rationnelle du trafic. M. Gschwind, président de la direction générale des Chemins de fer suisses, a parlé des chemins de fer en période de haute conjoncture. Il a constaté que les chemins de fer fédéraux sont plus à même de profiter de la haute conjoncture que les chemins de fer privés, en raison du rapport entre le trafic des voyageurs et le trafic des marchandises. Le trafic des voyageurs a augmenté considérablement pendant la période allant de 1938 à 1945/46, alors que c'est le développement du trafic des marchandises qui fournit le gros excédent de recettes, tandis que les résultats du trafic des voyageurs bouclent à peine. En 1955 a débuté la phase de surcharge, qui voit les frais augmenter plus rapidement que les recettes. Le personnel des CFF, actuellement 38.700 personnes, a augmenté moins vite que le rendement des CFF, mais le personnel n'en a pas moins augmenté de 1000 personnes depuis une année. Les frais augmentent notamment dans le domaine des salaires. Il y aura vraisemblablement 60 à 70 millions de francs supplémentaires en 1956. En cas de baisse de la conjoncture, les Chemins de Fer fédéraux en subiraient rapidement le contre-coup et deviendraient déficitaires. En ce qui concerne le capital, les CFF ont été déchargés. Depuis 1938, les frais de capitaux ont passé de 37,3 pour cent à 20,4 pour cent. L'augmentation des salaires constitue les deux tiers des frais totaux, de sorte qu'un problème se pose qui peut être résolu de deux façons : en élevant les tarifs et en augmentant la productivité. L'élévation des tarifs, pour laquelle l'assentiment du Conseil fédéral est requis, est difficilement réalisable à cause de la spirale des prix et des salaires. On ne peut augmenter la productivité qu'en augmentant la vitesse, ce qui soulève de nouveaux des problèmes complexes. Pratiquement, des investissements sont nécessaires pour augmenter la productivité. Il faut de nouvelles locomotives, le 67 pour cent d'entre elles ayant été construites avant 1930. Le remplacement de 210 locomotives à vapeur coûte 140 millions. 110 millions sont nécessaires pour l'acquisition de 4000 wagons de marchandises, vétustes ou manquants; il faut en outre agrandir, concentrer et automatiser les gares de triage d'Olten, de Spreitenbach et de Zurich, ainsi que les gares de Chiasso, de Bâle et de Berne. L'agrandissement des installations de triage est absolument indispensable. En raison de tous ces projets, les Chemins de Fer fédéraux ont demandé que le plafond des dépenses de constructions soit élevé de 300 millions. 250 millions sont encore disponibles avec le plafond existant. Si les CFF demandent une élévation du plafond, c'est qu'ils entendent assurer le financement de leurs plans avant d'entreprendre la réalisation. L'utilisation de ce plafond dépend de la suite des travaux, mais ils veulent dans tous les cas avoir cette garantie, pour ne pas devoir ensuite mettre le peuple devant des faits accomplis. M. Gschwind a terminé en lançant un appel aux représentants du peuple aux Chambres pour qu'ils approuvent l'élévation du plafond, et aux syndicats pour qu'ils modèrent leurs revendications en tenant compte des tâches de nos chemins de fer.

LA SUISSE ET LE TOURISME

Le numéro de juin-juillet de la revue touristique anglaise « Go » publie un long article publiciste, écrivain, correspondant et auteur bien connu, George Bilainkin, sur les avantages qu'offre la Suisse dans le domaine du tourisme. L'article est précédé d'un avant-propos de M. Armin Dueniker, Ministre de Suisse à Londres, qui relève la profonde amitié existant entre les Anglais et les Suisses et qualifie les nombreux touristes britanniques séjournant régulièrement en Suisse d'ambassadeurs de la bonne volonté. Les propos de l'auteur sont particulièrement amicaux et M. Bilainkin relève que voyager en Suisse ce n'est pas seulement voir un beau pays, mais aussi, de plus, découvrir un mode de vie. Ce qui l'a le plus particulièrement frappé était l'ambiance générale et sincère qu'il a rencontrée partout dans le tram dans l'autobus, dans les hôtels et dans les grands comme dans les petits restaurants. Il considère la Suisse comme le modèle de la république européenne la plus riche et la moins vaine, qui offre aussi, bien au touriste qu'au sociologue la plus riche documentation. L'article relève que la Suisse est un pays pauvre en matières premières, qu'elle possède sept universités que ses commerçants sont très actifs et que ses auberges figurent parmi les plus propres, les plus confortables qui soient.

KHEDIVIAL MAIL LINE FOR HAPPY HOLIDAYS. Prochains départs d'Alexandrie pour: NAPLES MARSEILLE GENES BEYROUTH s/s "Nefertiti" à 4 heures p.m. 6 JUILLET 20 JUILLET et 3 AOÛT, etc. NEW-YORK (via Beyrouth, Naples, Marseille, Gènes). s/s "Khedive Ismail" 22 juillet. BEYROUTH s/s "Khedive Ismail" 22 juillet. ROTTERDAM ANVERS HAMBURG BREME s/s "Alkahirah" Vers mi-Août. SUEZ DJEDDAH PORT SUDAN Services réguliers par les s/s "Tair" "Talodi" "Isis". Pour tous renseignements, s'adresser à: ALEXANDRIE... Administration: 1, Rue Moutouche Pachà, Téléphone 21423. Bureaux des Passages, 1, Rue Fouad, Téléphone 20824. LE CAIRE... 28, Sh. Chérif (Immeuble "Immobilita"). Téléphone 46322. SUEZ... "Khedivial Mail Line". Téléphone 3981. PORT SAID... "The English Coaling Co. Ltd." - Tél: 3939 ET AUX PRINCIPALES AGENCES DE VOYAGES (R. C. A. 16708).

FERRONICUM Anti-anémique. en vente dans toutes les pharmacies du Proche-Orient. SANDOZ logo.

BIERE STELLA logo with star and text.

E. KRAEHNBUENL & CO. (Fondée en 1920). Elaboration et Exécution de tous projets industriels. Moteurs Diesels - Pompes, Fabriques de briques, Huileries - Rizeries, Machines-outils, Machines à imprimer - Rotatives, Machines textiles et à tricoter, Compteurs d'eau - Matériel de soudure. 15, Rue Emad El Dine, LE CAIRE. Tél. 52367 - B.P. 1037 - R.C. 49459. Imprimerie PROCACCIA - Tél. 28628.

Chessboard illustration. A chaque problème sa solution! Un décès prématuré peut compromettre votre entreprise. Sauvegardez vos intérêts en concluant: UNE ASSURANCE MIXTE AVEC VOTRE ASSOCIE au capital progressif une assurance mixte en faveur de vos héritiers sur deux têtes: Ces polices permettront un règlement facile de votre succession. Direction pour l'Orient 28, rue Mahmoud Bey Bassiouni (ex-Antikhana) LE CAIRE HELVETIA-VIE Compagnie Suisse d'Assurance sur la Vie